



« Bien dans ma tête, bien dans mon corps,
bien dans mon job »

REGLEMENT DU JEU CONCOURS 2020 – 2023



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DÉVELOPPER
LA FORMATION TRANSPORT
ET LOGISTIQUE



1) PREAMBULE

Depuis 2005, les Professionnels du transport routier se mobilisent autour d'une campagne nationale d'envergure sur l'hygiène de vie, la sécurité routière et la prévention des addictions. Les objectifs visés sont :

- d'améliorer la sécurité routière et la santé des salariés du secteur en faisant appel à la responsabilité et à l'intelligence,
- de permettre l'appropriation par les salariés de nouvelles compétences en matière d'hygiène de vie, de santé et de conduites addictives,
- d'inciter les entreprises à mettre en place des actions de prévention,
- de lutter contre les phénomènes d'addiction en proposant un outil d'information et d'auto-évaluation.

Les professionnels souhaitent donner un nouvel axe en sensibilisant les jeunes en-cours de formation dans les filières du transport et de la logistique qui seront leurs futurs salariés.

2) LES OBJECTIFS

- Donner la parole aux jeunes en les rendant acteur de la prévention
- Prendre en compte l'expression et le regard porté par les jeunes sur ces thématiques afin de trouver les message et modalités de prévention pertinents
- Contribuer à faire changer le regard des jeunes, les aider à se projeter vers la vie professionnelle, leur faire intégrer les risques liés à l'hygiène de vie et aux risques addictifs dans leur rapport au travail
- Faire travailler les jeunes en lien avec le milieu professionnel et permettre une prise de conscience des risques spécifiques liés à ces métiers
- Mettre en libre accès ces productions sur les sites des partenaires et ainsi les diffuser auprès des lycées soutenus, des entreprises, ...

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

3) LE REGLEMENT

3.1 Article 1 : Organisation

Ce prix est organisé par l'AFT en partenariat avec le Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports.

Ce prix est organisé pour une durée de 3 ans. La première année récompensera la création d'une bande dessinée, la deuxième année d'un marque-page et la troisième année la

réalisation d'une pièce de théâtre filmée en lien avec l'hygiène de vie et la prévention des addictions dans le milieu professionnel du Transport et de la Logistique.

L'objectif est de s'appuyer sur le chef d'œuvre que doivent réaliser les élèves de premières et de terminales des lycées professionnels des sections transport et logistique.

3.2 Article 2 : les modalités de participation

Ce prix est ouvert aux élèves et apprentis de CAP au BTS de la filière transport et logistique des établissements soutenus par la Branche Transport et logistique.

Le jury évaluera les points suivants :

- le lien avec le milieu professionnel et l'usage professionnel du vocabulaire
le message
- la créativité
- la coopération entre les différentes disciplines (enseignement professionnel et général)
- le respect du règlement du jeu-concours
- la qualité de l'orthographe et de la grammaire
- le respect de la réglementation en vigueur
- pour ceux qui ont déjà été finalistes, l'originalité du projet à partir de la sélection d'un nouveau thème.

Chaque établissement ne peut présenter qu'un seul projet par an.

Un projet est nécessairement porté par un collectif, soit par une classe soit par un groupe d'élèves.

3.2.1 Une thématique

Le thème proposé est : l'hygiène de vie et prévention des addictions en lien direct avec les métiers du transport et de la logistique.

6 thèmes proposés :

- L'alcool
- Le cannabis
- Le téléphone au volant
- Les jeux vidéos et en ligne
- Le tabac
- L'alimentation

L'établissement lauréat de chaque thème se verra remettre un chèque d'une valeur de 500 €.

3.2.2 les supports

Réalisation d'un marque-page sous forme numérique. Il devra comporter :

- une illustration ou plusieurs illustrations sous forme d'une image, une photo, un dessin, un texte, ...
- un texte d'accroche percutant en lien avec le thème choisi
- un recto et verso
- la taille et la forme est libre mais doivent garder la fonctionnalité d'un marque-page imprimable en recto/verso
- les couleurs ou le noir et blanc sont laissés au libre choix

3.3 Article 3 : Calendrier 2021-2022

Au plus tard vendredi 26 novembre 2021 : inscription en ligne au concours sur la boîte mël : jeuconcoursaddictions@gmail.com par le retour de la fiche d'inscription

Au plus tard vendredi 18 mars 2022 : date limite d'envoi de la fiche de présentation et du marque-page uniquement en version numérique sur la boîte mël : jeuconcoursaddictions@gmail.com.

Jury de sélection : mardi 05 avril 2022.

Cérémonie de remise nationale des prix : jeudi 19 mai 2022.

3.4 Article 4 : valorisation des travaux

Les travaux ne seront pas retournés aux établissements (chacun doit veiller à en garder une copie numérique).

Le ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports prend en charge la valorisation des travaux des lauréats ayant reçu un prix national. En effet, ces travaux pourront être diffusés en ligne sur les sites académiques volontaires. Ils seront mis également en ligne sur le site internet de l'AFT www.aft-dev.com.

La participation à ce concours vaut cession, à titre gratuit, au profit du Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports et de l'AFT de tous droits de propriété des candidats ou de leurs ayant droits sur les documents et œuvres réalisés dans ce cadre.

Les candidats doivent veiller à respecter la législation sur les droits d'auteur.

Les équipes pédagogiques veilleront à ce que le droit à l'image (photos, vidéos, etc.) soit respecté.

3.5 Article 5 : Modalités d'envoi

Les travaux seront adressés sur la boîte mail : jeuconcoursaddictions@gmail.com.

Les établissements dont l'envoi n'est pas conforme à la description ci-dessus peuvent voir leur participation refusée par les organisateurs.

3.6 Article 6 : le jury

Le jury est composé de représentants de l'Education nationale, inspecteurs Transport Logistique et des représentants de l'AFT.

3.7 Article 7 : Remise des prix et gestion des prix

Les prix seront remis par le Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports et le Président de l'AFT.

Seuls les lauréats et les partenaires engagés sur ce prix sont conviés à cette cérémonie.

Les modalités d'organisation de cette cérémonie seront précisées ultérieurement aux chefs d'établissements concernés.

Les lauréats de chaque établissement y sont représentés accompagnés d'un ou de plusieurs membres de l'équipe éducative. Il sera pris en charge 2 A/R de billets de train SNCF 2^{ème} classe.

Dans chaque académie, une cérémonie pourra être organisée en région.

ANNEXES

- La fiche d'inscription
- La fiche de présentation du projet